



PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES

LUNDI 18 MARS 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars 2024 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Benoit CHARTÉ, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration :

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT Fabienne FOURICQUET à Jean-Marc FOURICQUET
Jack MÉNAGE à Ghislaine ROGER

Absents : Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL

Secrétaire de séance : Anne STORELLI

| Date de la convocation : | Date d'affichage : | Nombre de membres en exercice : | Nombre de membres présents : | Nombre de membres absents : | Nombre de procurations : |
|--------------------------|--------------------|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 13/03/2024 | 13/03/2024 | 14 | 9 | 5 | 3 |

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2023

12/ VENTE PARCELLE F 321 « MIGNONNET »

13/ MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°8-2024 DU 5 FÉVRIER 2024 – ALIGNEMENT 19 RUE DU PARC - D328

14/ CESSION FOUR A LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-EN-BEAUCE

15/ CONVENTION VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE POUR POSE ANTENNE RELEVAGE COMPTEUR EAU

16/ ACHAT ROBOTS TONDEUSES

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

12/ VENTE PARCELLE F 321 « MIGNONNET »

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Marolles est propriétaire d'une parcelle cadastrée **F 321** située au MIGNONNET sur le territoire de Champigny-en-Beauce et d'une contenance de **14 790 m2**.

La parcelle, composée de landes, pâtis et bruyères, marais et terres vaines est classée dans le secteur couvrant les vallées, cour d'eau et leurs abords (Nv) du PLUi est difficile d'accès et est bordée d'un côté par une parcelle appartenant à la commune de Champigny-en-Beauce et de l'autre par une parcelle appartenant à la commune d'Averdon.

Les communes de Champigny en Beauce et Averdon proposent à la commune de Marolles d'acheter chacune la moitié de la parcelle au prix de 0.24 €/m2, c'est la raison pour laquelle Madame La Maire soumet la proposition des communes d'Averdon et de Champigny-en-Beauce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **VOTE** la vente de cette parcelle au prix de **0.24 € le m2** soit un prix de vente de la parcelle à **3 549.60 €**.

⇒ **1 774.80 € pour la commune d'Averdon**

⇒ **1 774.80 € pour la commune de Champigny-en-Beauce**

Les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

13/ ACHAT PARCELLE D 328 – ALIGNEMENT – 19 RUE DU PARC – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°8-2024

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°8-2024 du 5 février 2024 qui actait l'achat de la parcelle D 328 située 19, Rue du Parc frappée alignement, pour un montant de 30.00 € le m2.

Un accord ayant été trouvé avec le propriétaire pour un achat de la parcelle à l'euro symbolique, Madame La Maire demande au Conseil de bien vouloir modifier ladite délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **VOTE** l'achat de la parcelle à l'euro symbolique,

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

14/ CESSION DU FOUR DE LA CANTINE A LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-EN BEAUCE

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le four acheté en 2018 n'est plus utilisé. La commune de Champigny-en Beauce est intéressée par son rachat.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente du four à la commune de Champigny-en Beauce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **VOTE** la vente du four à la commune de Champigny-en-Beauce pour un montant de 500.00 €,

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

15/ CONVENTION VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE – POSE ANTENNE DE RELEVAGE COMPTEUR EAU

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat Val de Loire Numérique mandaté par Agglopolys l'a contactée afin de mettre en place une antenne de relevage des compteurs d'eau. Cette antenne se situerait soit sur un mat du stade municipal, soit sur le toit de l'atelier municipal (à définir en fonction de l'étude technique en cours).

Madame La Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place de cette antenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTE** la mise en place de l'antenne de relevage du compteur eau sur l'un des 2 sites en fonction de l'étude technique

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

16/ ACHAT ROBOTS TONDEUSES

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que pour des besoins pratiques, il est envisagé l'achat de robots tondeuses. En effet, cela permettrait aux agents municipaux de gagner du temps sur les tontes qui sont nombreuses et ainsi de se consacrer à d'autres tâches.

Madame La Maire propose donc au Conseil Municipal d'étudier les propositions d'achat de robots tondeuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTE** l'achat de robots tondeuses pour un montant de **28 865.00 € TTC**

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

✓ **PRÉCISE** que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2024.

PV du 18 mars 2024

17/ AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE FOSSÉ – SUEZ

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'agrandissement du site de recyclage des déchets de la société SUEZ RV CENTRE OUEST, en vue de créer une nouvelle plateforme de transformation des déchets de haut PCI (pouvoir calorifique inférieur) au sein de son centre de tri-transfert à Fossé, une enquête publique est en cours et il a été demandé aux communes avoisinantes, de donner un avis avant le 13 avril 2024.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

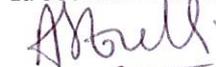
- ✓ **EMET un avis défavorable** à la demande de la société SUEZ RV CENTRE OUEST,
- ✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal la chasse aux œufs qui se déroulera **dimanche 31 mars à 10h00** sur le stade. Monsieur CONTENT est chargé d'effectuer les achats nécessaires pour cette manifestation.
- ✓ Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que le 1^{er} juin se déroulera l'inauguration Centre bourg pour les habitants de la commune et les financeurs.
- ✓ Le 1^{er} juin se déroulera également **un concert pop rock** sur la place de l'église à 19h00 dans le cadre de Festillesime. Madame SOIRAT souhaite associer le Comité des fêtes afin qu'elle revête un caractère festif.
- ✓ Madame SOIRAT rappelle au Conseil Municipal qu'il est temps d'établir le tableau des permanences pour les élections européennes qui se dérouleront **dimanche 9 juin**. Quelques créneaux restent à combler, un appel sera fait aux habitants.
- ✓ Monsieur GENAY informe que le permis de construire pour l'aménagement du nouveau secrétariat de mairie a été déposé. Il faut maintenant attendre les délais nécessaires afin d'obtenir les autorisations et poursuivre le projet.
- ✓ Monsieur GENAY informe également le Conseil Municipal que le tracteur tondeuse est en panne. En attendant l'achat du robot tondeuse, et le recrutement d'un nouvel employé municipal, la tonte des terrains de sport ne pourra pas être effectuée.

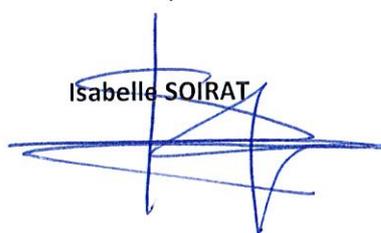
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 20

La Secrétaire de séance



Anne STORELLI

La Maire,



Isabelle SOIRAT

